# cid:BB9203D2-B31D-4A1E-ABCB-3E5B4E77CCD8@phub.net.cable.rogers.com

# Exemple

# Énoncé de politique sur les normes d’accessibilité

**Énoncé de politique**

Au (*nom du conseil scolaire*), nous avons pour politique d’offrir, dans toutes nos installations, un milieu qui favorise l’autonomie, la dignité et le respect de toutes les personnes. Nous nous engageons à fournir des services libres de tout obstacle ou parti pris à nos élèves, à leurs parents ou tuteurs et tutrices, au public et à notre personnel. Nous veillons à faire en sorte que le principe de l’égalité des chances soit mis en œuvre et valorisé dans nos milieux d’apprentissage et de travail. Notre conduite témoignera de notre conviction que la diversité renforce nos communautés.

Nous nous engageons à faire en sorte que les personnes handicapées aient le même accès à nos services que toutes les autres personnes à qui nous les fournissons. Nous sommes résolus à répondre en temps opportun aux besoins des personnes handicapées en matière d’accessibilité, notamment en ce qui concerne la prestation de services liés à l’information et aux communications, à l’emploi et au transport scolaire.

**Cadre juridique**

*Loi de 2005 sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario*

Règlement de l’Ontario 429/07, *Normes d’accessibilité pour les services à la clientèle*

Règlement de l’Ontario 191/11, *Normes d’accessibilité intégrées*

*Code des droits de la personne* de l’Ontario

*Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l’Ontario*

**Renvois**

Chaque conseil devrait prendre les moyens voulus pour incorporer des renvois à ses autres politiques et directives administratives, comme les suivantes :

Plan d’accessibilité du conseil

Politiques en matière d’équité

Directives administratives établies pour mettre en application des éléments de la présente politique